



PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués (AD) de l'automne 2015

Date: Mercredi, 11 novembre 2015 – 10h00 à 16h00

Lieu: Salle de concert du théâtre municipal, Froburgstrasse 3, Olten

Présents: 93 délégués (selon le registre des délégués), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la liste de présence

Direction: Urs Brändli, Président de Bio Suisse

Procès-verbal: Christian Voegeli, Coordination de la Fédération

ORDRE DU JOURS

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 15 avril 2015
- 1.3 Renforcement des organisations membres (OM)
- 1.4 Adoption de la planification annuelle et du budget 2016

2 Modifications des statuts et autres décisions

- 2.1 Motion de Bio Nordwestschweiz sur le spermasexing
- 2.2 Confirmation de l'élection des Commissions spécialisées (CQ, CS, CM)
- 2.3 Élection de l'organe de révision
- 2.4 Modifications du Règlement des contributions – Fruits à pépins Bourgeon (annexe des statuts)

3 Informations

- 3.1 Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)
- 3.2 Fertilisation: Utilisation des engrais du commerce et des éléments nutritifs des installations de biogaz (digestats et lisiers méthanisés)
- 3.3 Élection de renouvellement intégral des délégués et du Comité 2016
- 3.4 Rapport sur les affaires politiques
- 3.5 Réorientation de la communication pour la marque Bourgeon
- 3.6 Conférence de Jörg Reuter, conseils stratégiques Grüne Köpfe

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs

Le Président Urs Brändli débute l'Assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués, aux invités et aux représentants des médias. La vice-présidente Christina de Raad Iseli adresse des mots de bienvenue aux personnes présentes en français et le Directeur Daniel Bärtschi transmet les salutations du Secrétariat. Personnes excusées: Andreas Zehnder (Service de l'agriculture du canton de SH), Beny Koch (CQ), Cäsar Bürgi (CM), Christoph Schmid (CS), Clemens Rüttimann (CS), Franziska Ruchti (Service de l'agriculture du canton de SH), Gottfried Ruprecht (Trevison Treuhand u. Revision AG), Mareike Jäger (CS), Ueli Steiner (Bio Inspecta AG). Sont élus comme scrutateurs: Barbara Schmid (Bio Freiburg) – cheffe du bureau de vote – Daniel Gürber (Bioterra), Bruno Stadler (Bio Aargau), Thomas Mengelt (Bio Grischun), Berta Reichlin (Bio Schwyz) et Jean-Bernard Steudler (Bio Neuchâtel). L'ordre du jour est adopté sans modification. Depuis l'envoi préparatoire, 2 motions concernant des points à l'ordre du jour ont été déposées: une motion de Bergheimat concernant le point «1.4 Planification annuelle et budget» et une motion de Bio Zürich und Schaffhausen concernant le point 2.2 «Confirmation de l'élection des commissions spécialisées». Les motions ont été téléchargées sur le site de Bio Suisse ainsi qu'une prise de position du Comité par rapport à la motion de Bergheimat sur le budget. D'autres motions peuvent être déposées au bureau de vote par écrit pendant l'Assemblée. Les 100 délégués et les 38 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 88 délégués ou leurs remplaçants avaient signé le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement. En tout, 93 délégués étaient présents à cette assemblée.

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 15 avril 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son rédacteur Christian Voegeli.

1.3 Renforcement des organisations membres (OM)

Vitus Schafer de Bio Fribourg explique qu'avec Bio Grischun et Bio Glarus, ils ont déposé une motion le 13.4.2015 dont le titre est «Moins de bureaucratie, plus d'utilité pour les régions». Il n'était toutefois pas possible de voter la motion lors de l'AD du printemps. L'objectif de la motion est d'accorder davantage de moyens financiers aux régions et de diminuer la bureaucratie. «Mais nous constatons que notre démarche va beaucoup trop loin et que pour certains, notre demande n'est peut-être pas encore suffisamment claire. Nous sommes persuadés que nous aurions pu trouver un bon compromis aujourd'hui, si la séance d'évaluation prévue le 20.11.2015 avait eu lieu avant l'AD», précise le président de Bio Fribourg. C'est incompréhensible et il regrette que cela ne se soit pas fait. Il remercie le Comité pour son contre-projet qui constitue une nette amélioration à la situation actuelle, car il prévoit de soutenir dorénavant aussi des mesures de marketing. Mais aucune réduction de la bureaucratie n'y est envisagée. Bio Fribourg, Bio Grischun et Bio Glarus sont de l'avis que le contre-projet n'est pas encore une bonne solution mais une étape intermédiaire qui peut servir de base pour trouver une bonne solution lors de la séance d'évaluation. Ils retirent leur motion du 13.4.2015 et recommandent de soutenir la motion du Comité.

Urs Brändli précise qu'il n'est pas nécessaire de voter le contre-projet du Comité car il est compris dans le budget 2016 soumis à l'AD. Les contributions pour des projets sont doublées par rapport à l'année passée pour s'élever à 235'000.- francs et peuvent dorénavant aussi être allouées à des projets de marketing dans les régions (communication et promotion des ventes des produits Bourgeon régionaux, sans demander l'argent de l'OFAG). Sur transparents Urs Brändli présente les répercussions financières des motions aussi bien pour Bio Suisse que pour les OM avec des exemples de petites et de grandes OM.

Ursula Bapst de Bio Grischun précise qu'il ne s'agit pas que de chiffres. En tant que contrôleuse bio, elle a beaucoup de contacts avec la base. Bio Suisse est souvent perçue comme «ceux là-bas». Les OM sont les maillons qui lient la base à l'association faîtière et elles peuvent contribuer à développer le sentiment communautaire. Mais pour cela il faut des moyens. Les paysannes et les paysans bio doivent ressentir qu'ils font partie de Bio Suisse.

Kathrin Schneider, Bärner Bio Bure, exprime de la sympathie pour la demande de Bio Fribourg, Bio Grischun et Bio Glarus. C'est dérangeant qu'il y ait autant de temps qui passe entre le moment où nous soumettons un projet et la décision», dit-elle. À l'avenir, les OM doivent avoir un montant de base plus élevé pour les soutenir. Mais les 70.- francs proposés sont clairement trop élevés.

Claudia Lazzarini, Bio Grischun, dit que le retrait de la motion n'est pas une défaite, seulement une pause dans l'avancement du projet. Son objectif est qu'à l'avenir il soit possible de décider même et de manière responsable de l'utilisation des moyens. «Nous aimerions pouvoir relier davantage le bio et la région dans nos filières et non les mettre en concurrence.» La restauration recherche de plus en plus de produits régionaux, la production bio n'est pas un argument suffisant.

Thomas Herwig, Bio-Jura, dit que si les OM reçoivent davantage d'argent, il faut aussi qu'elles se professionnalisent. En recevant plus d'argent, on doit aussi assumer plus de responsabilité. De nombreuses régions ne sont pas encore aussi développées que les Grisons.

Urs Brändli relève que le Comité est conscient que les OM fournissent un travail précieux. Notre travail est d'utiliser les moyens disponibles de manière optimale pour obtenir le meilleur effet.

1.4 Adoption de la planification annuelle et du budget 2016

Daniel Bärtschi présente les points principaux de la planification à l'aide de six transparents. La planification annuelle et le budget 2016 ont été transmis avec l'envoi préparatoire du 7.10.2015.

Monika Rytz du Comité présente le budget 2016. Une erreur s'est glissée dans la documentation pour l'AD: suite à un problème technique avec la banque de données, les colonnes budget 2015 et bouclément 2014 n'ont pas été retransmises correctement dans la vue d'ensemble et dans les explications détaillées. Un «Erratum» avec la vue d'ensemble corrigée a été établi et annexé à l'envoi préparatoire. L'augmentation des dépenses budgétée par rapport au budget 2015 se monte à 626'811 francs soit plus 4.47 % (et non 960'000 francs ou plus 7 % comme indiqué en premier). Cette augmentation est principalement due au renforcement des organisations membres, à l'édition du Cahier des charges en anglais et au développement des prestations aux producteurs et aux preneurs de licences. Le Comité compte sur une augmentation des recettes de 583'800 francs (plus 4.15 %). Après les fortes croissances de 2013 à 2015, on prévoit une croissance moins fulgurante pour l'année prochaine. Les cotisations annuelles des producteurs stagnent. Les montants alloués par la Confédération pour la promotion des ventes restent inchangés. Monika Rytz montre des graphiques avec la comparaison des recettes et des dépenses sur plusieurs années, un aperçu des projets prévus pour les grandes cultures et l'utilisation des provisions. Les provisions servent à financer des projets dans le domaine de l'agriculture, la nouvelle antenne romande ainsi que des projets d'informatique et de marketing. Globalement, ce sont 830'000 francs de provisions qui sont utilisés. Ce sont ainsi des recettes totales d'un montant de 14,650 millions de francs qui sont opposées à des dépenses d'une envergure similaire avec comme résultat un excédent de recettes budgété de 4'378 francs.

Meinrad Betschart, Bio Schwyz, a plusieurs questions: pourquoi le budget 2016 est plus bas que le bouclément 2014? Il y a eu un boom bio et des augmentations importantes ont été budgétées ces dernières années (2014: 13,2 millions, 2015: 14,1 millions et 2016: 14,7 millions de francs)? Pourquoi l'argent de PSL figure-t-il toujours avec les cotisations annuelles des producteurs et pas avec les fonds affectés comme décidé par l'AD de l'automne passé?

Monika Rytz dit que l'argent PSL figure séparément dans la présentation, mais pas sous «fonds affectés» parce qu'il s'agit d'un poste assez conséquent. Du côté dépenses, cet argent n'est pas seulement utilisé

pour la promotion du marché mais différencié selon le graphique présenté. Pour la budgétisation, le Comité s'oriente normalement sur l'année précédente. Quand le budget 2015 a été établi, le bouclage 2014 n'était pas encore connu. Des provisions de plus de 800'000 francs ont, en outre, été transférées. Daniel Bärtschi précise qu'en 2014, les recettes étaient plus élevées que prévu. Nous avons reçu environ 400'000 francs supplémentaires de la Confédération pour des marchés des années précédentes ainsi que 250'000 francs de la Coop pour le moyen d'enseignement. Ces recettes ne figuraient pas au budget.

Urs Brändli précise qu'une autre erreur a encore été découverte dans les documents. Les lignes «Fruits à pépins, fruits à cidre» et «Céréales fourragères» ont été inversées aussi bien dans la première version que dans l'erratum. Les chiffres sont corrects mais il faut échanger les deux rubriques: le budget 2016 de «Fruits à pépins, fruits à cidres» s'élève à 60'299 francs et le budget pour «Céréales fourragères» à 173'554 francs.

Martin Köchli, Bioforum, donne une petite «indication» aux spécialistes marketing sur le contenu des campagnes. Les mesures marketing doivent encourager les consommateurs à prendre en charge une part saine de responsabilité.

Maurus Gerber présente la motion de Bergheimat déposée le 8.11.2015. Elle concerne les contributions pour les grandes cultures Bourgeon et contient quatre points: 1) la contribution supplémentaire de 20.- Fr./ha de terres ouvertes est à supprimer. 2) il faut donc corriger vers le bas les fonds affectés qui figurent au point 2 du budget. 3) les dépenses pour les mesures d'encouragement des grandes cultures qui étaient jusqu'ici financées avec ces fonds ne sont pas remises en cause. Elles doivent être maintenues voire augmentées si nécessaire. 4) le Comité soumet à l'AD du printemps 2016 des propositions sur les possibilités de compenser cette baisse des recettes. Explications: demander aux producteurs des contributions spécifiques pour certaines branches de production est justifié s'il s'agit d'être actif sur le marché et de promouvoir les ventes des produits correspondants. Dans le domaine des grandes cultures, il s'agit exactement du contraire. L'offre suisse des produits Bourgeon de grandes cultures ne couvre de loin pas la demande et il est nécessaire d'importer deux tiers des produits bio de grandes cultures. L'encouragement des grandes cultures est nécessaire et devrait plutôt encore être développé. Mais les producteurs de grandes cultures ne doivent pas être les seuls à payer cet encouragement.

Urs Brändli dit que le Comité a rédigé une prise de position sur la motion de Bergheimat et la mise en ligne le 9.11.2015. Le Comité propose de renvoyer la motion de Bergheimat à l'AD du printemps 2016. Explications: Les contributions pour les grandes cultures Bourgeon sont définies dans le Règlement des contributions des membres annexé aux Statuts de Bio Suisse. L'Assemblée des délégués édicte ce règlement à la majorité simple sur la base de la lettre j de l'art. 19 des Statuts. Les contributions pour les grandes cultures figurent sous «1. Cotisations des membres individuels, II Contributions pour des produits spécifiques». L'utilisation de ces contributions est aussi définie dans ce règlement (chiffre 1.3.2, Contributions pour les grandes cultures Bourgeon: contribution supplémentaire sur les terres ouvertes). La modification des contributions des membres ne figure pas à l'ordre du jour de l'AD du 11.11.2015 (conformément à l'art. 11 al. 3 des statuts). Une modification du règlement des contributions peut être portée à l'ordre du jour de l'AD du printemps 2016. Cela permettrait de mener une large discussion préalable en impliquant les cercles concernés et en particulier les producteurs de grandes cultures. Ce qui figure à l'ordre du jour de cette AD c'est l'adoption du budget. L'AD pourrait tout au plus décider aujourd'hui de ne pas encaisser les 20 francs de la contribution pour les grandes cultures en 2016. Cela provoquerait une diminution des recettes d'env. 220'000 francs et donc un manque de recettes budgété de 215'000 francs.

Maurus Gerber retire la motion. Il s'agira de discuter d'une solution à l'AD du printemps.

Vote sur la planification annuelle et le budget 2016

- ? Qui accepte la planification annuelle et le budget 2016, selon le document de l'envoi préparatoire du 7.10.2015? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la planification annuelle et le budget? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstention: ☞ **{pas d'abstention}**

⇒ **Le budget 2016 (version de l'envoi de l'AD du 7.10.2015 y. c. erratum et correction mentionnés ci-dessus), avec des recettes de 14,650 millions de francs et des dépenses d'un montant similaire pour un excédent de recettes de 4'378 francs, est adopté.**

2 Modifications des statuts et autres décisions

2.1 Motion de Bio Nordwestschweiz sur le spermasexing

Urs Brändli précise que Bio Nordwestschweiz (Bio NWCH) a déposé une motion à l'attention de l'AD de l'automne demandant d'autoriser le spermasexing. Le texte de la motion est: «Bio Suisse s'engage pour l'autorisation du spermasexing dans le secteur bio et donc pour une modification correspondante de l'Ordonnance fédérale. L'autorisation du spermasexing doit ensuite être ancrée dans le Cahier des charges de Bio Suisse.»

Susann Winkler, Bio Nordwestschweiz, explique que 90 pourcent des veaux mâles des races à lait finissent actuellement dans l'engraissement conventionnel de veaux pour cause de charnure insuffisante. Leur engraissement n'est pas rentable pour les fermes bio. Les veaux d'engrais disparaissent du marché bio et en parallèle, les fermes de Bœufs Bio de Pâturage n'ont pas assez de remotes. Éthiquement parlant, quelle est la meilleure solution? Tuer les veaux dès le 21^{ème} jour de vie ou les reléguer au marché conventionnel ou alors autoriser le spermasexing? Le spermasexing permettrait de préserver des ressources génétiques précieuses propres à la ferme, de promouvoir des bêtes d'une grande longévité, saines et fertiles et de créer une meilleure offre de remotes pour le Bœuf Bio de Pâturage. «Nous sommes arrivés à la conclusion que l'autorisation du spermasexing conduit d'un point de vue éthique à une meilleure image», précise Susann Winkler. Elle explique à l'aide d'un graphique le fonctionnement technique du spermasexing.

Urs Brändli explique que le Comité de Bio Suisse rejette la motion de Bio NWCH. Il est de l'avis que l'autorisation du spermasexing donnerait un mauvais signal par rapport à l'orientation stratégique de l'élevage du bétail laitier bio. L'agriculture bio doit plutôt miser sur la sélection de races à deux fins pour que les veaux mâles soient plus adaptés à l'engraissement. «Nous avons besoin d'animaux robustes et nous pensons que l'autorisation du spermasexing pourrait mettre en danger la largeur des ressources génétiques», précise le Président de Bio Suisse. La question éthique doit être prise au sérieux. Un premier projet a déjà été autorisé. Des mâles de races à lait sont engraisés et les possibilités de commercialisation sont testées.

David Perreten, Bärner Bio Bure, recommande de rejeter la motion de Bio NWCH. Le spermasexing ne concorde pas avec le nouveau slogan de Bio Suisse. Les fermes Bourgeon doivent sélectionner des animaux dont les mâles permettent aussi d'obtenir un rendement.

Stefan Hueter, Bio NWCH et agriculteur bio depuis 1975, est l'initiateur de la motion de Bio NWCH. Il a dernièrement vendu deux veaux d'une naissance de jumeaux. Un veau femelle stérile a dû être tué et un taurillon a été vendu à une ferme non bio. Il mise sur des races à lait parce qu'avec ses 15 vaches, il souhaite produire le meilleur lait possible à partir d'herbages. Cette stratégie lui réussit et il ne désire pas changer de race. Il doit en moyenne se débarrasser de six veaux de sa ferme par année.

Thomas Wiedmer, Bärner Bio Bure, pense que l'agriculture biologique doit miser sur le naturel. Le spermasexing n'est pas naturel. «Assumons nos valeurs et refusons la motion».

Markus Schöni, Bio-Jura dit qu'ils engraisent des veaux depuis des décennies et ils ont de très bons résultats. Les corrections devraient plutôt se faire au niveau du marché qu'au niveau de la sélection.

Herman Iutke Schipholt, Demeter, dit que l'insémination artificielle est déjà douteuse. Lors du spermasexing, l'ovule est en plus piqué. Si l'enveloppe de protection est endommagée, des maladies héréditaires

taires peuvent survenir. À la longue, les animaux sont affaiblis. La solution est de réussir l'engraissement des veaux mâles.

Reto Betschart, Bio Schwyz, précise que c'est un fait que les veaux mâles atterrissent dans la filière conventionnelle. Même la Protection Suisse des Animaux reconnaît le spermasexing comme solution envisageable. La technologie est purement mécanique. Le détournement des insectes avec des phéromones dans les vergers n'est également pas naturel. L'objectif est d'élever des animaux femelles à partir de vaches qui ont une bonne longévité.

Hans Braun, Groupe spécialisé Lait, recommande de rejeter la motion. Le lait bio se démarque actuellement par un prix supérieur de 20 à 30 centimes le litre. Cela nécessite un positionnement clair. Il ne croit pas que ce soit positif de charger les spermatozoïdes avec une forte lumière. Même en autorisant le spermasexing, il n'y aurait que du sperme d'animaux de haute productivité qui serait sexué et non de taureaux qui sont adaptés aux fermes bio. Il peut même être nécessaire d'utiliser des antibiotiques lors de l'engraissement des veaux dans les fermes bio.

Thomas Herwig, Bio-Jura est de l'avis que l'autorisation donnerait un mauvais signal. Il souhaiterait toutefois que Bio Suisse adopte globalement une position claire, aussi bien au niveau de la production que de la transformation. De nombreux compromis ont été faits au niveau transformation et commerce comme p. ex. l'autorisation du lait UHT.

Martin Köchli, Bioforum, se demande comment nous composons avec la nature et nos possibilités. La sélection axée sur une productivité unilatérale n'est pas équilibrée. «Nous devons à nouveau sélectionner une vache équilibrée.»

Vote

? Qui accepte la motion de Bio Nordwestschweiz? ☞ **{27 voix}**

? Opposition: qui refuse la motion? ☞ **{59 voix}**

? Abstentions ☞ **{4 abstentions}**

⇒ **La motion est refusée, le thème spermasexing ne sera pas approfondi davantage.**

2.2 Confirmation de l'élection des Commissions spécialisées (CQ, CS, CM)

Urs Brändli: Les membres des trois nouvelles Commissions spécialisées instituées suite à la réforme structurelle (Commissions de la Qualité, du Savoir et du Marché) ont été élus par le Comité pour un premier mandat. Les délégués doivent aujourd'hui confirmer ces élections. Le Président de Bio Suisse présente la composition des trois organes (figure dans les documents de l'envoi préparatoire du 7.10.2015).

Ruedi Vögele, Bio Zürich und Schaffhausen, a déposé le 9.11.2015 une motion de renvoi concernant la confirmation de l'élection de la Commission du Savoir. L'article 30, alinéa 2 des Statuts stipule: «La Commission du Savoir est majoritairement constituée de producteurs Bourgeon.» Le Comité présente aujourd'hui, dix mois après l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, une proposition d'élection qui n'est pas conforme aux statuts. La proposition n'est accompagnée d'aucune remarque ou explication sur le pourquoi de cet écart. Nous avons rendu le Comité attentif à cette situation en début novembre et proposé soit de compléter la proposition d'élection soit de la retirer. Selon sa réponse, le Comité souhaite maintenir sa proposition d'élection et faire légitimer l'écart des statuts par l'AD. «Nous ne sommes pas d'accord avec ce procédé, c'est pourquoi nous avons déposé cette motion de renvoi», explique le coprésident de Bio ZH-SH. Il est acceptable de commettre des erreurs mais il faut aussi avoir le courage de les corriger. Les discussions sur la formulation dans les statuts ne datent que de l'automne passé. Si la commission devait être confirmée sans être conforme aux statuts, nous nous retrouverions sur un terrain peu stable: les décisions de la commission pourraient être contestées.

Urs Brändli s'excuse pour cette erreur. La Commission du Savoir a en effet aussi des compétences décisionnelles. Les décisions sont préparées par des spécialistes et entérinées par la commission. Outre deux représentants d'écoles et des représentants de la transformation, le Comité a aussi élu des représentants

d'Agridea, d'Agroscope et du FiBL. Nous collaborons avec ces institutions, c'est pourquoi nous voulons aussi qu'elles soient représentées dans la commission. Le Comité maintient sa proposition d'élection.

Claudia Lazzarini, Bio Grischun, dit que nous nous sommes donnés nos statuts nous-même, qu'ils sont notre constitution. Les modifications des statuts doivent être bien préparées et nécessitent une majorité qualifiée. Si nous prenons aujourd'hui une décision non conforme aux statuts, cela signifierait que nous ne nous tenons pas à nos propres règles. Cela desservirait la crédibilité de notre Fédération.

Martin Köchli, Bioforum: l'exigence posée aux membres de la Commission du Savoir est d'être capable de s'identifier à la situation des autres.

Vote

1 Confirmation de l'élection de la Commission de la Qualité

- ? Qui accepte de confirmer la composition de la Commission de la Qualité selon la motion du Comité pour le mandat partiel de 2016 à avril 2017? ☞ **{forte majorité}**
- ? Oppositions: Qui refuse cette composition et demande que le Comité soumette une nouvelle proposition à la prochaine AD? ☞ **{3 oppositions}**
- ? Abstentions: ☞ **{2 abstentions}**

2 Confirmation de l'élection de la Commission du Marché

- ? Qui accepte de confirmer la composition de la Commission du Marché selon la motion du Comité pour le mandat partiel de 2016 à avril 2017? ☞ **{forte majorité}**
- ? Oppositions: Qui refuse cette composition et demande que le Comité soumette une nouvelle proposition à la prochaine AD? ☞ **{pas d'oppositions}**
- ? Abstentions: ☞ **{pas d'abstentions}**

3 Motion de renvoi Commission du Savoir (motion de Bio ZH-SH)

- ? Qui accepte la motion de renvoi, c'est-à-dire que le Comité doit soumettre une nouvelle proposition de composition de la Commission du Savoir à la prochaine AD? ☞ **{forte majorité}**
- ? Qui refuse la motion de renvoi? ☞ **{pas d'oppositions}**
- ? Abstentions ☞ **{7 abstentions}**

⇒ **Les compositions proposées pour la Commission de la Qualité et pour la Commission du Marché sont confirmées. La confirmation de la Commission du Savoir est renvoyée. Le Comité soumet une nouvelle proposition à l'AD du printemps 2016.**

Sont confirmés pour la période d'exercice jusqu'en avril 2017:

Commission de la Qualité: Christian Butscher, 4410 Liestal (président); Andreas Bärtschi, 3432 Lützelflüh-Goldbach; Regula Bickel, 8004 Zurich; Paolo Van den Berge, 6648 Minusio; Bernhard Koch, 5625 Kallern; Jürg Schenkel, 4052 Bâle; Hans Ramseier, 4052 Bâle.

Commission du Marché: Milo Stoecklin, 2857 Séprais JU; Cäsar Bürgi, 4718 Holderbank SO; Urs Flammer, 9524 Zuzwil SG; Peter Lüscher, 5043 Holziken AG; Reto Müller, 1912 Leytron VS; Stephan Müller, 8162 Steinmaur ZH; Hans Oppikofer, 9314 Steinebrunn TG; Lukas Studer, 4536 Attiswil BE; Bina Thürkauf, 4125 Riehen BS; Ruedi Vögele, 8213 Neunkrich SH; Magdalena Blonkiewicz, 4052 Bâle; Jürg Schenkel, 4052 Bâle.

2.3 Élection de l'organe de révision

Monika Rytz, Comité: L'art. 31 des statuts stipule que les délégués doivent élire chaque année une fiduciaire ou une société de révision indépendante et reconnue pour vérifier la comptabilité de Bio Suisse. Le Comité recommande de réélire l'actuelle société de révision, représentée par M. Gottfried Ruprecht: Trevision Treuhand und Revision AG, Sälistrasse 9, 4665 Oftringen.

Vote

- ? Qui élit la Trevision Treuhand und Revision AG d'Oftringen comme organe de révision pour l'année 2016? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse cette élection? ☞ **{pas d'oppositions}**
- ? Abstentions: ☞ **{2 abstentions}**

⇒ **La Trevision Treuhand und Revision AG vérifiera la comptabilité de Bio Suisse en 2016.**

2.4 Modifications du Règlement des contributions – Fruits à pépins Bourgeon (annexe des statuts)

Monika Rytz, Comité, explique que les producteurs de fruits à pépins versent à Bio Suisse des contributions affectées ayant pour objectif que les fruits pépins bio puissent être commercialisés à des prix qui couvrent les frais de production. L'encaissement et l'utilisation de ce fonds sont réglés dans le Règlement des contributions des membres annexé aux statuts. Le Comité demande de modifier le règlement des contributions. Il s'agit d'uniformiser et de simplifier le mode d'encaissement des contributions pour les fruits à pépins Bourgeon. Malgré les règles précises du règlement des contributions de Bio Suisse, les montants sont encaissés en Valais par le canton et non par le secrétariat de Bio Suisse comme c'est le cas pour le reste de la Suisse. La modification du règlement des contributions a pour but d'établir un système uniforme et transparent.

Vote

- Qui accepte que le Règlement des contributions annexé aux Statuts, article 1.3.1 lettre c, soit modifié selon la motion du Comité? ☞ **{forte majorité}**
- Opposition: Qui refuse la modification du Règlement des contributions? ☞ **{pas d'oppositions}**
- Abstentions: ☞ **{3 abstentions}**

⇒ **Le Règlement des contributions des membres annexés au Statuts, article 1.3.1, «Contributions pour les fruits à pépins Bourgeon: contributions à la surface et à la récolte», alinéa c) est modifié à partir du 1.1.2016 de la manière suivante (modifications respectivement soulignées ou biffées):**

c) Obtention des données et encaissement

~~C'est le Secrétariat qui se procure les données nécessaires. Les contributions déterminées par les quantités récoltées sont encaissées sur la base des annonces des producteurs. Le Secrétariat de Bio Suisse est compétent pour l'acquisition des données et l'encaissement. Il peut déléguer ces tâches. Les données sur les récoltes ne sont perçues que sur les fruits de table destinés au commerce (commerce de gros, grossistes bio). Le Secrétariat de Bio Suisse est compétent pour l'acquisition des données et l'encaissement. Il peut déléguer ces tâches. Les données sur les récoltes ne sont perçues que sur les fruits de table destinés au commerce (commerce de gros, grossistes bio).~~

3 Informations

3.1 Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)

Faut-il rendre le programme étatique sur la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) obligatoire pour toutes les fermes Bourgeon? Une motion en ce sens avait été renvoyée lors de l'AD du printemps 2014. Les organes de Bio Suisse, qui se penchent sur l'orientation de la stratégie d'affouragement ont été mandaté d'inclure activement la base dans le processus décisionnel.

Christian Butscher, Comité, informe que l'OFAG a annoncé une participation particulièrement élevée au programme, ce qui occasionne des frais importants. Les contrôles ne sont pas encore terminés dans tous les cantons, les chiffres exacts ne sont donc pas encore connus. En collaboration avec IP-Suisse et Vache Mère Suisse, Bio Suisse a fait parvenir la proposition suivante à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG):

contribution de base de 200 francs par hectare pour les fermes qui utilisent une proportion d'herbages d'au minimum 75 % et 400 francs par hectare pour celles qui utilisent au minimum 85 % et cela sans différencier entre la plaine et la montagne. Le financement devrait s'avérer difficile car la Confédération lance un programme d'économies. Une nouvelle réglementation n'est pas possible avant 2018.

«L'OFAG veut savoir de manière précise, quelle bénéfice supplémentaire notre proposition apporte à l'affouragement basé sur les herbages», explique le responsable du dicastère Qualité. Bio Suisse a organisé un atelier sur l'affouragement des ruminants le 30.10.2015. La majorité des participants était en faveur d'un changement dont la direction reste encore à déterminer. Trois voies possibles ont été esquissées: 1.) réduire les concentrés; 2.) définir la proportion d'herbages ou 3.) fixer à 95 % la proportion de fourrage de sa propre ferme.

Urs Brändli dit qu'il part du principe qu'au printemps, le Comité présentera une modification du Cahier des charges à l'AD.

Markus Schöni, Bio-Jura, est de l'avis que l'utilité des surfaces herbagères est actuellement sous-estimée, ce sont des surfaces qui fixent beaucoup de dioxyde de carbone.

3.2 Fertilisation: Utilisation des engrais du commerce et des éléments nutritifs des installations de biogaz (digestats et lisiers méthanisés)

Christian Butscher, Comité, informe sur l'utilisation des éléments nutritifs des installations de biogaz et des engrais du commerce. Le Comité a institué deux groupes de travail pour donner suite à la motion de la Suisse centrale sur l'utilisation des éléments nutritifs des installations de biogaz faite à l'AD du printemps 2014. Trois thèmes - utilisation des éléments nutritifs des installations de biogaz, utilisation et réduction des engrais du commerce ainsi que la possibilité d'utiliser les bilans humiques - ont été discutés en interne. Voici les propositions faites par les groupes de travail: il ne faut pas fixer de limites par culture ou par exploitation pour les engrais du commerce. Quand ils sont disponibles, il faut donner la préférence aux engrais du commerce provenant d'exploitations qui respectent le niveau suisse de protection des animaux (p. ex. farine de plumes). Il faut clarifier si les bilans humiques peuvent être utilisés comme outil supplémentaire dans Suisse Bilanz. Les digestats et les lisiers méthanisés contenant des résidus de plastique doivent être interdits. Il faut en outre rendre obligatoire l'épandage à tuyaux souples et définir des quantités maximales d'épandage. La cumulation de 50 % de digestats et de 50 % de lisiers méthanisés, c'est-à-dire 100 % d'éléments nutritifs provenant d'installations de biogaz, doit être interdite. Les modifications des règlements en ce sens sont en préparation pour une entrée en vigueur au 1.1.2017.

Matthieu Glauser, Bio-Vaud, demande si la limitation des éléments nutritifs des installations de biogaz est aussi valable pour les entreprises agricoles qui ont leur propre installation de biogaz ou qui participent à l'exploitation d'une telle installation. Christian Butscher répond que cela n'a pas encore été décidé. Les détails seront définis dans le règlement.

3.3 Élection de renouvellement intégral des délégués et du Comité 2016

Urs Brändli informe que l'AD de Bio Suisse entame un nouveau mandat en 2016. Les organisations membres doivent élire leurs délégués pendant l'hiver 2015/16 pour une période d'exercice de quatre ans. La répartition des 100 sièges de l'AD de Bio Suisse a été recalculée sur la base des affiliations prioritaires au 30.9.2015. Le président présente la nouvelle distribution des sièges sur transparent (a été transmises aux OM en octobre). Les OM annoncent les délégués élus avant le 29.2.2016 à natalie.delannoy@bio-suisse.ch (si l'élection a lieu après cette date, l'annonce doit être faite avant l'AD). Les OM règlent elles-mêmes les détails des élections.

L'élection de renouvellement intégral du Comité est également à l'ordre du jour de l'AD du printemps 2016. Tous les membres actuels du Comité se représentent: Urs Brändli (Président), Christian Butscher, Milo Stoecklin, Monika Rytz-Stemplinger, Claudio Gregori, Christina de Raad Iseli et Wendel Odermatt. Les OM ont la possibilité de présenter d'autres candidat-e-s pour l'élection au Comité. Le délai pour dé-

poser une candidature est fixé au 15.2.2016 pour qu'il soit possible de joindre un petit cv à l'envoi préparatoire.

3.4 Rapport sur les affaires politiques

Urs Brändli et Martin Bossard parlent des affaires politiques en cours. L'Union Suisse des Paysans (USP) a déposé l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire», qui prévoit de compléter l'article sur l'agriculture dans la Constitution. Nous en avons déjà parlé lors de la dernière AD. Le Conseil Fédéral rejette l'initiative. L'USP a rédigé une «charte». Le Comité de Bio Suisse confirme la position et l'approche qu'il avait adoptées. La sécurité alimentaire est un thème important pour Bio Suisse. Mais l'initiative de l'USP ne contient rien qui ne figure déjà dans la Constitution ou dans la législation. Il n'est pas prévu de signer la charte. Une discussion aura lieu au Parlement. Bio Suisse prévoit de déterminer sa recommandation de vote dès que les faits seront connus.

La Confédération a présenté cet automne les modifications planifiées pour 2016 dans un train d'ordonnances. L'unité de main-d'œuvre standard (UMOS) a des répercussions sur la définition d'une entreprise agricole, sur les paiements directs, les contributions d'améliorations structurelles et les aides à l'investissement ainsi que sur les mesures d'accompagnement social comme les aides aux exploitations et les aides à la reconversion professionnelle. Le seuil pour l'obtention des paiements directs a été abaissé de 0,25 à 0,20. Les facteurs ont été adaptés au progrès technique. Mais comme la durée normale du travail a également été abaissée de 2'800 à 2'600 heures par année, ils restent plus ou moins pareils. Les exploitations qui atteignent une activité agricole de base d'au moins 0,8 UMOS peuvent faire valoir des suppléments allant jusqu'à 0,4 UMOS pour des activités proches de l'agriculture. Un supplément de 0,05 UMOS est accordé par 10'000 francs de prestation brute d'activités proches de l'agriculture. Pour la transformation, le stockage et la vente de produits agricoles de sa propre production, il y a dorénavant un supplément qui est défini sur la base de la prestation brute; ce supplément peut aussi être demandé pour les produits agricoles achetés à des tiers. Le seuil pour les mesures d'améliorations structurelles, les aides à l'investissement, les aides aux exploitations et les aides à la conversion des dettes est nouvellement fixé de manière uniforme à 1,0 UMOS et il est aussi possible de prendre en compte les activités proches de l'agriculture. Martin Bossard interprète ces nouvelles réglementations comme succès du lobbying de Bio Suisse étant donné que tous les seuils ont été abaissés et non rehaussés, ce qui permet ainsi aux petites entreprises agricoles de continuer de bénéficier de la politique agricole.

Les contributions à la biodiversité pour le niveau de qualité I seront abaissées de 10 pourcent parce que l'objectif fixé de 65'000 ha sera déjà dépassé de 6'000 ha. L'argent ainsi économisé sera utilisé pour le niveau de qualité II. Les contributions à la biodiversité pour les surfaces de niveau de qualité I sont limitées par exploitation à 50 pourcent des surfaces ayant droit aux contributions. Dans le cadre de la consultation, Bio Suisse s'est opposé à la réduction du montant de la contribution et à la limitation à 50 %, parce que le rapport actuel sur la biodiversité démontre que la biodiversité est toujours en recul dans la plupart des domaines. Les exceptions et la réallocation des moyens financiers du niveau I au niveau II constituent un progrès clair par rapport aux premiers projets. Toutefois le signal donné à l'agriculture écologique est principalement négatif. Il s'agit plutôt d'une «prosternation» devant l'agriculture dite «de production».

La Confédération souhaite réduire l'enveloppe financière des paiements directs. Martin Bossard présente la comparaison des chiffres pour 2018-21 avec ceux de 2014-17. Bio Suisse s'oppose à ces coupes. Si on regarde l'évolution internationale (TTIP, accords bilatéraux), il est absolument nécessaire d'aborder l'évolution des coûts. Malgré le franc fort, les biens d'investissement importés sont en partie ridiculement plus chers qu'à l'étranger. Le législateur doit rapidement agir à ce niveau. Recherche, formation et conseil agricoles doivent être axés davantage sur la question des coûts et l'orientation au marché. La Confédération doit en outre apporter un soutien plus conséquent à la demande de la branche de développer des produits et des marchés à forte valeur ajoutée (Stratégie Qualité). Les frais administratifs doivent être réduits au plus vite en collaboration avec la branche. La troisième réforme de l'imposition des entreprises doit être ajournée et aménagée de manière à ce que la Confédération ne subisse pas de pertes importantes. L'armée ne doit pas épuiser le montant plafond accru. «Est-il vraiment

nécessaire d'augmenter les dépenses maintenant que l'achat du Grippen ne se fera pas?», se demande Martin Bossard.

La semaine passée, l'USP a lancé un appel pour aller manifester le 27.11.2015 à Berne. Bio Suisse partage les arguments suivants de l'USP: la réduction massive de l'enveloppe financière pour les années 2018-21 fait déborder le vase et des propositions d'économie figurent déjà au budget 2016. Les arguments suivants de l'USP n'ont toutefois rien à voir avec l'enveloppe financière et n'ont pas leur place à la manifestation: la modification de l'Ordonnance sur la protection des eaux, le refus d'améliorer les conditions cadres de l'économie sucrière et l'engagement du bout des lèvres pour défendre la «loi chocolatière». «Mais finalement, chaque paysanne bio et à chaque paysan bio doit décider même s'il souhaite participer à la manifestation», explique Urs Brändli. «Nous craignons que la manifestation soit l'occasion de faire ressortir tout le potentiel de frustration accumulé ces dernières années, c'est pourquoi nous ne voulons pas soutenir cet événement officiellement ni appeler à y participer. L'USP est consciente, qu'il est important de diriger cette manifestation fermement.

3.5 Réorientation de la communication pour la marque Bourgeon

Jürg Schenkel, responsable du marketing, explique que tout le monde parle de durabilité, tous se donnent une image verte. Il n'est pas nécessaire de transformer le Bourgeon en une marque durable, il l'a toujours été. Bio Suisse assume dans l'ensemble beaucoup de responsabilité et s'engage amplement pour la durabilité. Le Bourgeon est synonyme de durabilité mais il n'y a que peu de consommateurs qui le savent. Un sondage sur le positionnement de différentes organisations a fait ressortir que les consommateurs considèrent que Terrasuisse et IP-Suisse sont davantage durables que Bio Suisse. Nous avons réagi et décidé que la durabilité était un thème stratégique prioritaire pour les prochaines dix années. Un symbole de durabilité simple à comprendre a été créé et se reflète dans le nouveau slogan publicitaire de Bio Suisse: «*Bourgeon Bio. L'équilibre entre l'homme, l'animal et la nature*». Une définition de la durabilité a été formulée: Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources de générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Nous avons à nouveau investi dans une publicité télévisée. Jürg Schenkel montre le nouveau spot publicitaire dont il existe trois versions différentes en trois langues et qui peut être visionné sur le site de Bio Suisse: <http://www.bio-suisse.ch/fr/publicitebourgeon.php>. Le producteur Bourgeon d'Uetligen, Fritz Sahli, a accompagné le tournage du spot.

Ueli Künzle, Bergheimat: Dans la planification annuelle il est écrit sous CLI «Les objectifs de la stratégie Durabilité de Bio Suisse sont appliqués partout où cela est possible.» Qu'est-ce que cela signifie? Franz Steiner, CLI, répond que le Cahier des charges ne peut pas être partout appliqué à la lettre. Dans les cultures de dattes en Afrique, il n'est par exemple pas possible d'avoir un sol enherbé, parce qu'il n'y a pas assez d'eau.

Dieter Scheibler, Bio Aargau, demande pourquoi l'affiche avec le nouveau slogan sur la durabilité n'a pas été suspendue aujourd'hui. «Nous devrions donner l'exemple.»

3.6 Conférence de Jörg Reuter, conseils stratégiques Grüne Köpfe

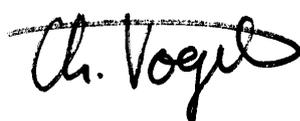
Jörg Reuter est co-directeur d'un bureau berlinois de conseils stratégiques. Il travaille depuis plus de dix ans avec une «passion verte» à relier durabilité et bénéfice du client dans des concepts de marques. Il a entre autres travaillé dans des fermes et trait des moutons. Il tient avec sa partenaire un petit magasin de denrées alimentaires au centre de Berlin en activité accessoire. Le conseiller se montre persuadé qu'on peut encore compter sur d'importants potentiels de croissance dans le marché bio. Afin d'en exploiter tout la capacité, il faudra dorénavant plus de «tripes» (enthousiasme, sensualité, intuition) que de «tête» (raison, règles, sciences). La tendance s'éloigne plutôt des labels et de la durabilité en direction d'histoires émotionnelles de producteurs, de la région et de la proximité de l'origine. «Nous devons à l'avenir davantage toucher qu'informer», explique le stratège de GreenProfit, «comprendre les désirs cachés et les utiliser, c.-à-d. davantage de POURQUOI (passion) et d'OÙ (les lieux qui se cachent derrière le produit) plutôt que de COMMENT (bio) ou de QUOI (sur le produit lui-même)». Les bons produits ont une histoire. Toutes les histoires de nourriture démarrent avec un producteur. L'avenir appartient aux bonnes histoires de nourriture et les paysans, les bouchers, les fromagers et les boulangers seront les rock-stars de demain. Dépeindre l'étable comme une cathédrale; il faut du courage pour montrer des images avec des doigts sales, pas des rapports d'activité propres sur papier brillant.

Manger constitue un facteur émotionnel, ce n'est pas simplement une question de coûts dont l'objectif est de rassasier les gens. Les symboles de statut social de demain ne seront plus les voitures mais la bonne nourriture. Pour Reuter, la création de marques appartient au passé: «Nous avons besoin d'une nouvelle relation entre les paysans et les consommateurs». La Fédération fait office de scène pour les paysans. Il s'agit de leur marque coqueluche, du pourquoi des paysans, de leurs soucis et de leurs joies. «De nouvelles tâches attendent les paysans», voilà le pronostic de l'analyste de tendances: «Du tracteur à internet pour pénétrer les désirs cachés qui se trouvent dans les têtes et les cœurs des gens.» Les consommateurs veulent qu'on les touche avec de l'émotion. Il faut que les filières deviennent des filières de sympathie.

Bâle, le 18 novembre 2015



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Christian Voegeli
Coordination de la Fédération